

Synthèse de la deuxième rencontre dans le cadre
du séminaire Think Tanks Tandem, Genshagen 22.10.16*

Politique européenne de voisinage, sécurité et stabilité dans le contexte de l'UE

par Stefan Seidendorf

Le choix entre réalisme géopolitique ou échec du modèle européen ?

* Stefan Seidendorf est le directeur adjoint de l'Institut franco-allemand (dfi)
Adresse :
Asperger Str. 34,
D-71634 Ludwigsburg,
+49-7141-93 03 11
seidendorf@dfi.de

La deuxième session de l'initiative « Think Tanks Tandem » s'est déroulée les 21-22 octobre 2016, à la Fondation Genshagen. Elle réunissait une quarantaine de représentants de think tanks, ainsi que des représentants des autorités allemandes, françaises et européennes autour de deux tables rondes. La deuxième table ronde (22.10.) a porté sur la question de l'avenir de la Politique Européenne de Voisinage (PEV). Introduite par Dr. Elsa Tulumets, directrice de projets à la Fondation Genshagen, le débat a été ouvert par deux contributions, l'une de Nicolas Suran, ambassadeur et représentant permanent de la France au Comité politique et de sécurité (COPS) de l'UE à Bruxelles, l'autre par Tobias Schumacher, professeur au Collège d'Europe de Natolin.

Synthèse

Il manque à la politique européenne de voisinage (PEV) un leadership politique pour satisfaire aux attentes placées en elle et pour réagir rapidement aux nouveaux défis. Sans une communautarisation accrue des compétences relevant actuellement des États membres, difficilement imaginable, il faut se contenter (au mieux) de la concertation entre les États membres les plus influents, car aucun ne possède à lui seul le pouvoir et la volonté d'hégémonie. Devant cette situation délicate, il serait possible d'imaginer un modèle alternatif

qui accepte ces réalités politiques. Si les États-membres les plus influents pouvaient accorder leurs priorités politiques par rapport à leurs partenaires voisins importants, il serait alors pensable de recourir à des instruments de la politique extérieure commune pour encadrer et soutenir la réalisation de ces priorités définies entre États-membres. Ainsi pourrait-on envisager une approche nuancée (en fonction de chaque pays partenaire) qui mènerait à une meilleure harmonisation entre les différents niveaux et à une meilleure utilisation des instruments existants. De cette manière, l'on privilégierait la réalisation des objectifs (communs) des États-membres en matière de politique étrangère, mais on renoncerait à la volonté de parvenir à une politique étrangère européenne et une politique européenne de voisinage à part entière, dans l'objectif de stabiliser et de démocratiser l'environnement proche.

Les deux contributions initiales avaient situé la PEV entre la realpolitik d'un voisinage marqué par de fortes crises et la difficulté de formuler, dans le cadre d'une UE affaiblie et mobilisée par ses propres problèmes, une approche politique européenne cohérente. Ces tensions, que la PEV subit actuellement, se manifestent dans la réforme la plus récente de cette politique.

Qu'est-ce que la PEV ?

La politique européenne de voisinage (PEV) constitue le cadre des relations de l'UE avec 16 pays voisins à l'est et au sud (au sud : l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, les territoires palestiniens, la Syrie et la Tunisie. À l'est : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, la Moldavie, l'Ukraine. La Russie a un statut particulier). La PEV a été fondée dans le but de créer entre l'UE et ses voisins une zone de progrès, de stabilité et de sécurité, une zone où règne la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de l'homme.

Depuis la dernière révision de la PEV, cette politique a pour mission principale de renforcer la stabilité des pays voisins de l'UE en ce qui concerne les aspects politiques, économiques et sécuritaires. Elle se différencie en cela de ses précurseurs historiques (comme la politique européenne méditerranéenne et le processus de Barcelone) et des premières stratégies de la PEV (2003-2004), qui mettaient davantage l'accent sur la transformation sociale des pays environnant l'EU.

La PEV est principalement financée par l'IEVP, l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (15,4 milliards d'euros pour la période 2014-2020 pour les 16 pays voisins concernés). Les priorités communes sont concrètement mises en œuvre sous la forme d'accords bilatéraux (des plans d'action dans le cadre de la PEV) entre l'UE et chacun des pays partenaires.

Défis pour la PEV

Actuellement, la PEV doit lutter pour relever deux défis fondamentaux. D'une part, des doutes persistent concernant l'adéquation et la pertinence des principes d'une PEV, et d'autre part il demeure des questions portant sur l'efficacité de l'approche, vu le manque de possibilité d'un pilotage politique et vu la nouvelle actualité des questions géopolitiques.

Doutes sur la PEV

La PEV a d'abord été développée comme une politique structurelle définie à long terme pour organiser les relations avec les pays voisins de l'UE avec les moyens de l'UE. Cela signifie que l'accent est mis avant tout sur la libéralisation du com-

merce et l'accès au marché intérieur, sur l'importance de l'État de droit et de la démocratie via l'institutionnalisation de processus tels que la bonne gouvernance, et enfin sur la confiance dans l'idée que la *soft power* investi dans ces normes, processus et institutions ferait évoluer à long terme les rapports avec les États voisins dans le sens de l'UE. Une attention particulière reviendrait alors aux acteurs non étatiques, en particulier aux initiatives émanant de la société civile, aux groupes d'intérêt organisés et aux représentants d'un public citoyen, en tant qu'agents du changement.

L'on peut donc soutenir que la PEV projette vers l'extérieur les instruments et les approches développés avec succès dans le cadre de l'UE depuis les années 50. Mais la discussion a montré clairement que l'UE elle-même, plongée dans une situation où elle manque de plus en plus de repères, doute à l'heure qu'il est du sens et de l'efficacité des éléments évoqués (par exemple les débats sur les traités de libre-échange avec le Canada et les USA, la discussion sur les restrictions à la libre circulation des personnes, la critique croissante du soi-disant manque de caractère démocratique des lois votées au niveau supranational).

Ces doutes s'appliquent plus encore à la PEV, et ce tant d'un point de vue normatif (l'UE a-t-elle au juste le droit de prétendre diffuser « son » modèle et de l'imposer aux pays dans son voisinage, ou ne devrait-elle pas se limiter à une politique d'intérêts classique et à la définition de sphères d'influence géopolitiques ?), que sur la question de l'« efficacité » empirique de la PEV, car les cas de transformation réussie (ou de stabilisation) dans les pays proches de l'UE sont précisément peu nombreux. En particulier, l'évolution de la situation en Tunisie, en Azerbaïdjan, en Géorgie et en République moldave servira de test pour savoir si le modèle européen peut aussi fonctionner en dehors de l'Union. Cela signifierait que l'effet stabilisateur à long terme, observé dans le cadre de l'UE, d'une approche organisée autour du maintien durable de la paix, de la prospérité et de la garantie des libertés individuelles, pourrait se déployer aussi au-delà des frontières de l'UE. Lors du séminaire, des voix sceptiques rappelaient que la réussite d'un processus de transformation dépend in fine bien plus de certains facteurs dans les pays partenaires (du niveau d'éducation,

de l'existence d'une société civile, de classes moyennes et de certaines structures économiques...) que de l'action de l'UE. Les représentants des approches institutionnelles ont évoqué cependant d'autres exemples de « changement par le rapprochement », qui (par exemple dans le cadre des accords d'Helsinki dans les années 70) ne dépendent pas forcément du fait de savoir si les élites politiques (en tant que partenaires de négociation) acceptent le catalogue de valeurs de l'UE par conviction intime, ou bien si elles acceptent plutôt les instruments suite à des considérations stratégiques, instruments qui pourraient alors être utilisés par d'autres acteurs dans ces pays.

Efficacité de l'approche et manque de leadership politique

Les diplomates expérimentés présents à la table ronde ont notamment fait remarquer que la PEV pâtit de l'absence d'objectifs politiques. Dans la définition des priorités dans l'arbitrage entre d'une part une réaction aux crises guidée par la rapidité et la *realpolitik*, et d'autre part un processus à long terme œuvrant à la transformation du système, c'est un acteur politique qui devrait fixer une ligne de conduite. Les décisions prises alors nécessitent pour leur part une légitimation politique démocratique (devant un parlement). Au sein de l'UE, cet acteur n'existe pas à l'heure actuelle, et parmi les États membres l'on sait qu'il n'y en a aucun en mesure d'assumer (et d'imposer) ce rôle de meneur politique (aussi à l'égard des autres membres) et de proposer ainsi une perspective à l'échelle de l'Europe toute entière. Au lieu de cela, la définition des priorités politiques et en particulier la réaction aux crises se produit encore et toujours au niveau des États nationaux, sans nécessairement intégrer le niveau européen – ou les politiques développées à ce niveau dans le cadre de la PEV. C'est ainsi que la PEV va même parfois à l'encontre d'une politique extérieure couronnée de succès et marquée par l'équilibre cohérent de ses différentes actions. Les rapports géopolitiques de l'UE avec des acteurs puissants tels que la Russie, l'Arabie saoudite et le Qatar devraient d'abord être définis politiquement, avant qu'une politique de voisinage adaptée aux États situés dans la zone d'influence entre l'UE et les États mentionnés puisse être définie. Cela vaut

par exemple pour la Libye ou la Tunisie, et pour le rôle qu'y jouent l'Arabie saoudite et le Qatar.

Evaluation de la réforme de la PEV de 2015

La nouvelle révision (après 2011) de la PEV est due en bonne partie à cette réalité (géo-)politique. Face à plusieurs conflits violents au voisinage direct de l'UE, les États membres doivent accorder la priorité au cessez-le-feu et à la stabilisation de la situation. Mais en même temps, le risque existe par là-même que soit abandonnée l'exigence de l'UE d'initier et de mettre en route le processus de réforme dans les pays voisins.

Cette critique peut se rapporter à plusieurs éléments concrets de cette politique après réforme.

Différenciation

L'UE reste toujours attachée à l'objectif d'une PEV « unique ». Elle serait alors peut-être plus efficace si elle prenait en compte de manière nuancée les différentes configurations et les différents pays partenaires. Mais cela impliquerait que les priorités politiques soient d'abord établies par rapport aux différents pays voisins, ce avec quoi la PEV a du mal en ce moment – en l'absence d'une ligne de conduite politique au niveau européen dans le domaine de la politique étrangère. Cette critique a notamment conduit les praticiens de la politique étrangère (les diplomates) à réfléchir à une approche alternative qui partirait d'abord de la coordination des préférences des États membres afin de les rassembler pour aboutir ensuite à une unité politique.

Participation / Ownership

Afin d'échapper au reproche d'« eurocentrisme », il était inévitable de proposer aux pays partenaires une « co-participation » à la PEV. Mais cela a conduit aussi à la légitimation de régimes non-démocratiques qui ont profité de la marge de manœuvre existante et qui ont récupéré à leur compte les principes et les instruments de la politique de l'UE. Cela a des inconvénients considérables pour les forces réformatrices dans ces pays, et cela nuit gravement à la crédibilité de l'UE.

Répartition des compétences et cohérence

En même temps, la réforme a apporté peu de changement dans la répartition des compétences. Il demeure toujours des conflits et des pertes (entre la Commission européenne et le Service européen pour l'action extérieure), et parfois aussi des doublons. C'est le cas par exemple de la politique méditerranéenne, qui est prise en charge à la fois par la PEV et par l'« Union pour la Méditerranée », ce qui n'empêche pas les États membres de développer et d'imposer leur propre agenda.

Pilotage et priorités

Cette situation engendre le fait que l'UE ne sait pas véritablement quelles sont ses priorités en matière de politique étrangère, ni comment elle doit les mettre en œuvre. En même temps, elle a affaire à l'est et au sud avec des acteurs qui disposent de ressources conséquentes en terme de pouvoir, ainsi que de la propension à utiliser ces ressources pour s'imposer contre les autres pays (comme c'est le cas du Qatar et de la Turquie contre les Émirats arabes unis et l'Égypte en Libye).

Évolution future de la PEV et questions critiques

La critique se fait plus appuyée avec la question de savoir comment réaliser l'objectif désormais primordial de soutenir la stabilité (au lieu de « transformer le système » comme cela prévalait auparavant), sans pour autant soutenir de régime autocratique et autoritaire. Il manque ici à l'UE la capacité à définir ses propres priorités politiques pour atteindre ses objectifs et il existe le risque que la PEV tombe dans un processus purement technocratique qui n'offre aucune liberté de manœuvre politique (bien que ce soit à la PEV de la susciter).

Il manque à la PEV dans sa forme actuelle la faculté d'opérer une approche nuancée en fonction du pays et de la situation et de mobiliser les instruments spécifiques nécessaires. Le principal levier de la PEV, la « conditionnalité positive », renvoie aujourd'hui encore à l'origine de la PEV, c'est-à-dire à la politique d'élargissement à l'Est. Actuellement, la question d'une poursuite de l'élargissement (avant une consolidation de l'UE telle qu'elle existe, ou sans consolidation) fait pour le moins débat, et à chaque fois la question se pose de savoir comment la conditionnalité sans

l'objectif à long terme d'une adhésion à l'UE peut avoir de l'effet.

Les développements les plus récents de la crise dans les pays au voisinage immédiat de l'UE montrent bien la difficulté de l'UE à établir des priorités politiques et ensuite à les réaliser de manière cohérente grâce à des instruments politiques appropriés. Tandis que dans le cadre de la PEV l'on prône toujours le changement par le rapprochement (en accentuant le processus de « stabilisation »), la politique des États membres est largement dominée par les questions de migration, qui sont de plus en plus déclinées sous l'angle de la politique de sécurité. A cela s'oppose cependant le fait que l'UE selon l'idée qu'elle se fait d'elle-même ne peut pas être un bloc géopolitique classique sans perdre de sa crédibilité. Comme l'UE n'est pas un État et ne dispose pas des attributs d'un État national (territoire, peuple, constitution, Histoire commune), c'est la crédibilité de son approche qui représente un facteur fondamentalement plus important (que dans le cas d'un État) lorsqu'il s'agit de garantir à long terme une existence et une efficacité à l'Union.

Perspectives

Il apparaît en conclusion que ces problèmes de la PEV ne se résoudront sans une communautarisation accrue des politiques communes de sécurité et de défense. Parmi les États membres, il n'y en a aucun qui apporte un soutien fort à la PEV, aucun qui userait de son capital politique pour développer les priorités en politique extérieure à l'échelle de l'Europe toute entière (ou même seulement qui pourrait le faire). Au niveau européen, il manque un acteur capable d'établir les priorités politiques nécessaires.

Comme alternative à cette évolution de la PEV, on pourrait envisager de changer de paradigme, ce qui s'apparenterait à un renoncement à la PEV (du moins à titre provisoire) et qui au lieu de cela définirait pour chaque voisin une politique individuelle, faite sur mesure et cohérente. Cependant, ce modèle présenterait lui aussi la difficulté de parvenir à associer action en politique extérieure des pays membres et intervention de l'UE entière. Une telle politique devrait prendre comme point de départ un processus de concertation auquel participeraient les États membres et qui commencerait par

définir les rapports géopolitiques avec les autres grandes puissances auxquelles les États européens ont affaire. En se basant sur cela, les politiques communes qui « cadrent » avec cette relation géopolitique pourraient être définies (comme pour la Biélorussie, la Tunisie...). Ainsi l'on pourrait par exemple faire face au dilemme des différentes temporalités politiques : alors que les programmes structurels à long terme de la PEV ont, dans les phases de trouble politique et de climat révolutionnaire, de grandes difficultés à être en phase avec les évolutions, le cas de la Libye a montré que l'intervention à court terme d'un État membre seul et sans stratégie à long terme mène à une situation tout aussi problématique.

Même si la question de la transition démocratique pour tous les pays concernés par la PEV reste à l'ordre du jour, il devra donc aussi s'agir de définir de façon pragmatique et réaliste la relation entre une politique de sécurité à court terme (pour empêcher ou faire cesser des conflits armés, comme en Ukraine) et l'exercice d'une *soft power* agissant à long terme. Cela pourrait réussir si la France et l'Allemagne étaient prêtes à s'engager ensemble dans un tel processus de concertation entre des instruments européens et nationaux ou bilatéraux, et ce faisant à coopérer de façon constructive avec d'autres États membres à l'est et au sud.

Au-delà de la politique de crise à court terme et au regard de l'engagement dans la durée en faveur de la démocratie, les débats ont finalement porté sur différents éléments propices à une politique réussie.

Tout d'abord, face à l'incertitude et l'instabilité, surtout si l'on considère le Maghreb et l'Afrique, l'UE devrait se rappeler le lien entre ses principes normatifs et la *realpolitik*. Cette dernière pourrait mettre très clairement en évidence les dépendances sur le plan commercial (les voisins de l'UE réalisent entre 40 et 90 % de leur commerce extérieur avec l'UE) par exemple pour les pays d'Afrique du Nord. L'on a vu que même des régimes autoritaires sont prêts à s'engager dans un processus technique et institutionnel dès lors qu'ils sont conscients qu'il existe des interdépendances (citons pour exemple l'accord sur les transports aériens avec le Maroc).

Ensuite, même dans les cas difficiles, l'UE ne doit pas cesser de soutenir et

d'encourager les initiatives de la société civile, qui représente une composante substantielle de son modèle politique, et elle ne doit pas en faire un objet de négociation, car c'est seulement avec les forces de la société civile que les pays voisins directs de l'UE peuvent réussir à se transformer à moyen et à long terme dans le sens de l'UE.

Enfin, du côté de l'UE, il convient de réfléchir à la manière d'améliorer l'efficacité des différentes politiques et de renforcer leur cohérence les unes par rapport aux autres. La question de la poursuite du transfert de compétences au niveau de l'UE ne manquera pas non plus de se poser. Penser comme le font les États nationaux en terme de « sphères d'influence » et de « relations historiques » pourrait par exemple être intégré au sein d'une approche à l'échelle de l'Europe entière grâce à un « plan Marshall pour le voisinage de l'UE », comme l'a proposé Wolfgang Schäuble. Ce plan pourrait être financé, organisé et administré conjointement par les États membres et la Commission européenne, en incluant le Parlement européen, et constituerait ainsi un instrument pour une coordination européenne renforcée et une approche politique cohérente.

Des voix sceptiques ont souligné l'impossibilité d'autres communautarisations. La politique étrangère européenne devrait, selon eux, plutôt s'orienter en fonction des réalités géopolitiques, ce qui signifie que dans un avenir prévisible, les États resteront les acteurs décisifs et qui plus est souverains de la politique étrangère. Cela représente une alternative attractive en particulier pour la France, mais de plus en plus aussi pour l'Allemagne, puisque ces deux pays disposent de possibilités d'influence économiques, diplomatiques et militaires conséquentes. Il conviendrait de chercher entre ces deux États, dans le jeu diplomatique qui a maintenant fait ses preuves (depuis la Coopération politique européenne dans les années 70), un accord possible. Si une position commune est possible, elle pourrait s'accompagner de politiques européennes analogues envers le pays tiers concerné. La question reste cependant de savoir s'il existe suffisamment d'éléments communs entre l'Allemagne et la France pour définir une position européenne commune et acceptable qui serait plus que le plus petit dénominateur commun.

2^{ÈME} SESSION DE L'INITIATIVE THINK TANKS TANDEM
Château de Genshagen, Am Schloss 1, 14974 Genshagen
21-22 octobre 2016

LISTE DES PARTICIPANTS
20.10.2016

1. *Alexandre Adam*, premier secrétaire, Conseiller affaires européennes, Ambassade de France en Allemagne
2. *Fanny Anor*, chargée d'études senior, Institut Montaigne
3. *Anaïs Adriaens-Allemand*, conseillère discours, études et prospective, cabinet du Secrétaire d'État chargé des Affaires européennes Harlem Désir, ministère des Affaires étrangères et du Développement international
4. *Elisabeth Ardaillon-Poirier*, conseillère principale, European Political Strategy Centre (EPSC)
5. *Yves Bertoncini*, Directeur, Notre Europe – Institut Jacques Delors
6. *Stefan Dehnert*, Directeur du bureau de Paris, Fondation Friedrich Ebert (FES)
7. *Harlem Désir*, Secrétaire d'État chargé des Affaires européennes, ministère des Affaires étrangères et du Développement international
8. *Amiral Jürgen Ehle*, Directeur du département militaire, Représentation permanente de l'Allemagne auprès de l'UE
9. *Philippe Étienne*, Ambassadeur de France en Allemagne
10. *Karin Foistner*, Directrice adjointe de la direction France, Monaco, Benelux, Auswärtiges Amt
11. *Ryszarda Formuszewicz*, chargée de projets, « Dialogue européen – Penser l'Europe politique », Fondation Genshagen
12. *Nino Galetti*, Directeur du bureau de Paris, Fondation Konrad Adenauer (KAS)
13. *Alban Genty*, chargé de projets, Progressives Zentrum
14. *Jean-Paul Guihaumé*, Sous-directeur de l'Allemagne et de l'Europe alpine et adriatique, direction de l'Union européenne, ministère des Affaires étrangères et du Développement international
15. *Thorniké Gordadzé*, conseiller pédagogique formation, études et recherche, Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN)
16. *Julie Hamann*, chargée de mission France/relations franco-allemandes, Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik (DGAP)
17. *Nina Henke*, chargée de projets et relations publiques, programme « Dialogue européen-Penser l'Europe politique », Fondation Genshagen
18. *Hans-Dieter Heumann*, Directeur associé, Center for International Security, Université de Bonn
19. *Elisabeth Hoffmann*, chargée de projets, « Dialogue européen – Penser l'Europe politique », Fondation Genshagen
20. *Anna Maria Kellner*, chargée d'études, politiques européennes, Fondation Friedrich Ebert (FES)
21. *Ronja Kempin*, chercheuse senior, groupe de recherche « UE/Europe », Stiftung Wissenschaft und Politik (SWP)
22. *Tobias Koepf*, chargé de projets, « Dialogue européen-Penser l'Europe politique », Fondation Genshagen
23. *Martin Koopmann*, Directeur exécutif, « Dialogue européen-Penser l'Europe politique », Fondation Genshagen
24. *Barbara Kunz*, chercheuse, Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa) / Institut français des relations internationales (Ifri)
25. *Heidi Kuhlmann*, chargée d'études, politiques européennes, Institut Jacques Delors Berlin
26. *Andreas Krüger*, Directeur, direction Syrie, Irak, Liban, stratégie anti-Daesh, Auswärtiges Amt
27. *Maxime Lefebvre*, Ambassadeur, membre de l'Observatoire Europe de la Fondation Jean Jaurès
28. *Gudrun Lingner*, secrétaire générale adjointe pour la coopération franco-allemande, cabinet du Secrétaire d'État chargé des Affaires européennes Harlem Désir, ministère des Affaires étrangères et du Développement international
29. *Anne Macey*, déléguée générale, Confrontations Europe

30. *Charles de Marcilly*, responsable du bureau de Bruxelles, Fondation Robert Schuman
31. *Jean-Pierre Maulny*, Directeur adjoint, Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS)
32. *Lena Morozova*, directrice de développement, EuropaNova
33. *Marc-Olivier Padis*, directeur des études, Terra Nova
34. *Thomas Pellerin-Carlin*, chercheur, Notre Europe – Institut Jacques Delors
35. *Sophie Pornschlegel*, membre du comité de direction, Polis 180
36. *Christine Pütz*, chargée d'études, politiques européennes, Fondation Heinrich Böll
37. *Michael Roth*, membre du Bundestag, ministre délégué aux Affaires européennes, Auswärtiges Amt
38. *Philipp Sälhoff*, chargé de projets senior, Progressives Zentrum
39. *Sylvia Schmidt*, chargée d'études junior, programme « Avenir de l'Europe », Fondation Bertelsmann
40. *Tobias Schumacher*, professeur, Chaire de la Politique européenne de voisinage, Collège d'Europe Natolin
41. *Georg Schulze-Zumkley*, Directeur adjoint de la direction Politique de sécurité et de défense commune, Auswärtiges Amt
42. *Dominic Schwickert*, Directeur exécutif, Progressives Zentrum
43. *Stefan Seidendorf*, Directeur adjoint, Institut franco-allemand de Ludwigsburg
44. *Klemens Semtner*, Directeur du cabinet du ministre délégué aux Affaires européennes Michael Roth, Auswärtiges Amt
45. *Lucie Stepanyan*, secrétaire générale adjointe pour la coopération franco-allemande, cabinet du ministre délégué aux Affaires européennes Michael Roth, Auswärtiges Amt

2^{ÈME} SESSION DE L'INITIATIVE THINK TANKS TANDEM
Fondation Genshagen, Am Schloss 1, D-14974 Genshagen
21-22 octobre 2016

Liste des publications des
Think Tanks français et allemands participants

Politique européenne de voisinage (PEV)

- Dimitris Bouris & Tobias Schumacher*, *The European Neighbourhood Policy. Continuity and Change in EU Foreign Policy*, Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2016.
- Liana Fix, Anna-Lena Kirch*, « Germany and the Eastern Partnership after the Ukraine crisis », Notes du Cerfa n° 128, janvier 2016.
- Michel Foucher & Gilles Lepesant*, « Pour une nouvelle politique des voisinages », Fondation Robert Schuman, Question d'Europe n° 357, mai 2015.
- Joachim Fritz-Vannahme & Gabriele Schöler*, « The EU neighbourhood in shambles », Bertelsmann Stiftung, 2015.
- Barbara Kunz*, « After the end of the end of History: what Europe should learn from the Ukraine crisis for its foreign relations. Four lessons and a ceterum censeo », Genshagener Papiere n° 15, décembre 2014.
- Eneko Landaburu*, « La politique de voisinage : stop ou encore ? », Tribune, Institut Jacques Delors, mai 2015.
- Maxime Lefebvre*, « The Ukraine Crisis and the Role of the OSCE from a French Perspective » in: Institute for Peace Research and Security Policy at the University of Hamburg/ IFSH (Ed.) OSCE Yearbook 2015, pp.91-104.
- Maxime Lefebvre*, « La France et l'Allemagne : quelle convergence sur le terrain diplomatique ? », Diplomatie, septembre-octobre 2016, pp. 45-49.
- Philipp Offenberg*, « La politique européenne de voisinage et la sécurité d'approvisionnement de l'UE en gaz naturel », Policy paper 156, Institut Jacques Delors, janvier 2016.
- Christian Rieck, Gunter Moncayo Rieck & Olaf Wientzek*, « Reformpartnerschaft mit Nordafrika - Wirtschaftliche Integration als erster Schritt für eine umfassende EU-Afrika-Kooperation », Analysen und Argumente, n° 208, Konrad Adenauer Stiftung, juin 2016.
- Katrin Sold & Elsa Tulumets*, « Französische Nachbarschaftspolitik: Privilegierte Beziehungen mit dem Süden, begrenztes Interesse am Osten », Bundeszentrale für politische Bildung, avril 2013.
- Tobias Schumacher, Andreas Machetti & Thomas Demmelhuber*, *The Routledge Handbook on the European Neighbourhood Policy*, Routledge, à paraître.
- Tobias Schumacher*, « Back to the Future: The 'New' ENP towards the Southern Neighbourhood and the End of Ambition », CEPOB 1, janvier 2016.
- Tobias Schumacher*, « Uncertainty at the EU's Borders: Narratives of EU External Relations in the Revised European Neighbourhood Policy towards the Southern Borderlands », *European Security*, Vol. 24, No. 3, pp. 381-401.
- Tobias Schumacher*, « How to make the European Neighbourhood Policy fit for purpose », *Europe's World*, juin 2015.
- Robert Schwarz & Sabine Donner & Hauke Hartmann*, « Transformation Index BTI 2016 », Bertelsmann Stiftung, 2016.
- Elsa Tulumets*, *East Central European Foreign Policy Identity in Perspective. Back to Europe and the EU's Neighbourhood*, Palgrave Macmillan, 2014.
- Elsa Tulumets & Petr Kratochvíl*, « Constructivist Approaches to the Study of the ENP », in: Tobias Schumacher, Thomas Demmelhuber & Andreas Marchetti (eds.), *The Routledge Handbook on the European Neighbourhood Policy*, Routledge, à paraître.
- Elsa Tulumets & Laure Delcour*, « Les relations franco-allemandes face au conflit russo-géorgien: des initiatives diplomatiques parallèles », in: Claire Demesmay, Martin Koopmann & Julien Thorel (eds.), *L'Atelier du Consensus. Processus franco-allemands de communication et de décision*, Cergy-Pontoise, CIRAC, 2014, pp. 99-111.
- Julia Wanninger*, « Der Westliche Balkan – Prüfstein deutscher und europäischer Außenpolitik », Notes du Cerfa, n° 130, mai 2016.

Julia Wanninger, « Les Balkans occidentaux, pierre de touche de la politique étrangère allemande et européenne » Notes du Cerfa n° 130, mai 2016.
Sarah Wohlfeld, « Gerade jetzt: Der Westliche Balkan braucht eine klare EU-Perspektive », DGAPstandpunkt 7, juillet 2016.